



Bulletin Municipal de la Commune  
de Viuz-La-Chiésaz

Hiver 2024

# Le Viulan

**Chères habitantes, chers habitants,  
Chères Viulanes, chers Viulans,**

Décembre est là, et avec lui, la douce magie des fêtes de fin d'année. Ce moment tant attendu nous offre une pause bienvenue après une année bien remplie. C'est aussi une période d'espérance, où nous formulons des vœux pour une nouvelle année riche en projets, en réussites et en bonheur partagé.

Noël, c'est avant tout l'émerveillement. Celui des illuminations qui habillent nos rues, des guirlandes qui ornent nos maisons, et, peut-être, des flocons qui viendront sublimer nos paysages montagneux. C'est l'impatience des plus jeunes, les yeux brillants d'imaginer le passage du père Noël, et la joie simple de moments partagés en famille ou entre amis autour de bons repas aux saveurs réconfortantes.

Mais n'oublions pas que, pour certains, cette période peut aussi être marquée par la solitude ou des épreuves. Soyons attentifs et solidaires, veillons à ce que chacun puisse vivre un instant de joie, qu'il soit simple ou grand, au cœur de cette fin d'année.

Notre village s'anamera autour de plusieurs temps forts :

- **La fête de Noël des enfants** : L'école, avec le soutien des enseignantes et des élèves, proposera un moment enchanté dans l'église le 13 décembre à partir de 16h30. Les chants préparés avec soin résonneront de toute la sincérité et la candeur de nos



## DANS CE NUMÉRO

Le mot du Maire	1-2
PLUi Grand Anney	3
Les conseils	4-17
Recensement	18
SIBRA à la demande	19
Les travaux à Viuz	20-25
Vignette CRIT'AIR	24
Ecole maternelle	26
La bibliothèque	27
Le marché de Noël	28
Les associations	29-32
Cinébus	33
La fête des voisins	34
Infos mairie	35-39
La page éco	40-41
Etat civil	42
PLUI MH	43
Petites annonces	44

## INFORMATIONS MAIRIE

VŒUX DU MAIRE LE

**le 10 janvier 2025  
à 18h00 à la mairie**

à partir de 16 h 30

Visite du Père Noël

Contes de Noël

Exposants

Tombola

Musique

# Marché DE NOËL

à Viuz-La-Chiésaz

**VENDREDI 13 DÉCEMBRE**

**RIEN**  
N'EST FACILE  
**MAIS**  
TOUT EST  
POSSIBLE

MEILLEURS VŒUX



enfants.

- **Le marché de Noël des associations** : le 13 décembre à partir de 16h30 rendez-vous sur la place de la mairie et dans l'école pour profiter des stands des créateurs, de la restauration, et bien sûr du traditionnel vin chaud qui réchauffera les cœurs et les mains.
- **Le repas des anciens** : Le club des anciens a prévu un repas convivial le 14 décembre, une belle occasion pour nos aînés de partager un moment chaleureux et festif.

**Les colis de Noël** : Comme chaque année, vos élus iront à la rencontre de nos anciens pour leur offrir, au nom de toute la commune, un colis gourmand symbolisant notre attention et notre reconnaissance.

Cette année, nos fêtes auront une saveur particulière. Notre village grandit, avec l'arrivée de nouveaux habitants qui ont fait le choix de s'installer dans nos nouveaux logements. Bienvenue à vous, nouvelles Viulanes et nouveaux Viulans, qui enrichissez notre communauté !

Enfin, je vous donne rendez-vous pour **les vœux du maire**, qui auront lieu en mairie le 10 janvier à 18h00. Ce moment de convivialité sera l'occasion de vous retrouver, d'accueillir officiellement nos nouveaux habitants, de présenter les associations viulanes et d'échanger autour des projets et des travaux à venir pour 2025, le tout dans la bonne humeur et autour d'un buffet partagé.

À toutes et à tous, je souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient lumineuses, joyeuses et porteuses d'espoir pour une nouvelle année prometteuse.

Avec toute mon amitié,

**François Lavigne Delville**  
**Votre Maire**

---

## *La cérémonie des vœux*

---



**Monsieur le Maire, ses adjoints et conseillers municipaux ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux .**

**le vendredi 10 janvier à 18h00**  
**à la mairie**



## Dernière ligne droite pour le PLUi du Grand Annecy

**Après plus de trois années d'élaboration et de concertation, le projet de PLUi-Habitat Mobilité Bioclimatique du Grand Annecy est en passe d'être arrêté en conseil communautaire. Ce document déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols pour l'ensemble des 34 communes du territoire.**

### **Un processus de longue haleine**

Le projet de PLUi HMB du Grand Annecy est composé de différentes pièces : 1 règlement écrit, 5 règlements graphiques, 3 OAP thématiques, 150 OAP sectorielles, 2 POA Habitat et Mobilité et les annexes. Les résultats de ce travail colossal, entamé en 2020, ont été présentés en conseils municipaux cet automne. Les élus vont maintenant voter l'arrêt du projet en conseil communautaire le 19 décembre prochain.

### **L'arrêt du PLUi : qu'est-ce que cela signifie ?**

L'arrêt du projet est une étape essentielle avant l'approbation définitive du PLUi et son entrée en vigueur. Elle permettra de soumettre le projet à une enquête publique obligatoire. Pendant le temps de l'enquête, les habitants pourront s'informer, consulter l'ensemble des documents composant le PLUi-HMB et formuler des observations.

### **Un seul document d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération**

A son approbation, le PLUi du Grand Annecy remplacera les 29 PLU communaux et le PLUi du Pays d'Alby aujourd'hui en vigueur. Il s'agit d'harmoniser les règles d'urbanisme afin de les rendre plus lisibles et plus cohérentes à l'échelle territoriale, dans le respect des spécificités locales. À l'heure où la transition écologique et les tensions sur le logement se font plus pressantes, le PLUi du Grand Annecy se positionne comme un levier central pour maintenir une qualité de vie exemplaire pour ses habitants tout en préparant le territoire aux défis de demain.

### **Un projet élaboré en concertation continue**

L'arrêt du projet s'accompagne également du bilan de la concertation menée à chaque étape d'élaboration du document. Du diagnostic initial, aux grands principes du règlement, en passant par les orientations stratégiques du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), les élus, habitants, acteurs économiques et associatifs ont été associés à chaque étape. Plusieurs outils d'information et de participation ont été mis en place afin d'informer de la démarche et recueillir les avis et contributions sur les différentes thématiques et les différents enjeux pour alimenter le travail des études. De nombreuses rencontres ont également été organisées.

**Retrouvez toutes les informations sur le site dédié : <https://www.grandannecy-plui.fr>**



---

## Conseils municipaux : les principales décisions

---

### **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2024 CONVOCATION DU 2 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet, à vingt heures et neuf minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**) LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MÉSNAÏE Evelyne (**LME**), TALLARON Luce (**TL**)

**Procurations :** Monsieur AMARAL Philippe (**AP**), donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François, Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Madame MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**) donne procuration à M CHOUMITZKY Olivier, Madame JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**) donne procuration M BOUVARD Bruno, Madame QUOUILLAULT Anita (**QA**) donne procuration à Mme TALLARON Luce

**Excusés :** MORET DAVOINE René (**MDR**),

**Secrétaire de séance :** TALLARON Luce (**TL**)

**Secrétaire générale :** Solenn LEVESQUE (LS)

#### **Ordre du jour :**

- 1 Validation des PV du CM du 28 mai 2024,

#### **Délibérations :**

- 2- Convention 1.2.3 Soleil,
- 3- Dm n°1,
- 4- Dm n° 2,

#### **Informations :**

Arrêté ZFE  
SIPA  
Food-truck

#### **PV du CM du 28 mai 2024**

**LE PV du CM est validé à l'unanimité sans demande de modification.**



### **Délibération validant la convention avec 1.2.3 Soleil**

LDF explique que c'est une convention renouvelable tous les ans.

Il rappelle que le centre de loisirs de Gruffy conventionne tous les ans avec la commune afin de permettre aux enfants de Viuz d'être accueillis sur ce centre à Gruffy les mercredis et les semaines de vacances scolaires moyennant une participation financière de la commune.

LDF projette la convention et en fait la lecture.

BB demande si les taux sont différents de l'année passée ?

LS répond que non ils sont identiques.

**LDF met au vote : la délibération est validée à l'unanimité.**

### **Décision modificative n°1 Budget principal 2024**

DM 1 puis DM2 elles sont projetées et LT verbalise qu'il s'agit juste d'un jeu d'écriture d'un chapitre à un autre.

LS informe que c'est une demande de la trésorerie de Rumilly sur des écritures non finalisées et non solvables datant de 2007 et 2008.

Compte tenu du changement de nomenclature les chapitres ne sont plus les bons et il faut faire des échanges d'écriture afin de finaliser les lignes comptables.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Décision modificative n°2 Budget principal 2024**

Idem.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **Divers**

#### **Arrêté ZFE :**

LDF présente l'arrêté de ZFE et en fait la lecture. Des échanges sur les modalités, le calendrier, la carte ont lieu. L'arrêté sera pris à la demande de l'EPCI du Grand-Annecy.

#### **Food-truck :**

CL rapporte que les nuisances sonores sont plus que présentes. Elle souhaite que Mme Bouilloux soit reçue afin qu'un accord soit pris afin qu'elle fasse l'investissement d'un groupe électrogène insonorisé ou d'appareils fonctionnant au gaz ou encore la location d'un boîtier électrique de chantier afin de solutionner cela.



CM propose de faire venir la gendarmerie pour faire constater le niveau sonore. CL souhaite que le Food truck s'installe à trois endroits différents de la commune histoire de partager les nuisances et que cela ne soit pas le même site qui subisse ce désagrément.

TL rapporte qu'il était envisagé de faire un premier état des lieux au bout d'un mois.

LDF informe que la viabilité économique du Food-truck est bonne. Mme Bouilloux vend plus que ce qu'elle avait prévu.

TL rappelle que c'est la période estivale et que les touristes sont présents et qu'il fait suffisamment beau pour être dehors. Il en sera peut-être différemment sur la saison automnale et ou hivernale.

Par ailleurs elle propose de rassurer Mme Bouilloux sur la continuité de son essai à la condition de diminuer les nuisances sonores de son affaire.

LDF va la recevoir pour lui faire cette proposition.

### **Courrier du SIPA :**

LDF fait la lecture du courrier reçu sur une demande subvention du SIPA pour son école de musique danse et théâtre.

Après de nombreux échanges, il apparait contradictoire de donner une subvention au SIPA étant donné que ce dernier n'est pas une association et que par ailleurs la commune est en procédure juridique avec le Grand-Annecy.

CO propose que le courrier soit transmis à l'avocat Maître Jourdan pour avoir son avis et faire le point sur le contentieux entre le SIPA et la commune de Viuz-la-Chiésaz.

Une demande est formulée auprès de la comptable Mme Bacher Hélène pour identifier le chapitrage de l'AC reversée par le Grand-Annecy à la commune.

### **Application CityAll :**

Mme Bouvier Marie informe le CM que l'application CityAll est active pour notre commune. Cette dernière fonctionne avec Lumiplan, le panneau d'informations qui sera mis en place sur Viuz à la fin de l'aménagement et la piétonnisation du Centre village.

Elle demande qui pourrait gérer cela ?

BB propose à LM de s'en charger étant donné qu'elle s'occupe déjà du site de la mairie. Cela irait dans une continuité de communication auprès des administrés.

LM valide la proposition et informe qu'elle va se renseigner auprès du gestionnaire de l'application.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 h08.



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 septembre 2024  
CONVOCAISON DU 10 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, à vingt heures et six minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**) LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), QUOUILLAULT Anita (**QA**), TALLARON Luce (**TL**)

**Procurations** : Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François, Madame LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**) donne procuration à Mme JALLEAU FAURE Béatrice, Madame MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**) donne procuration à Mme LARRIEU Cécilia,

**Excusés** : MORET DAVOINE René (**MDR**),

**Secrétaire de séance** : TALLARON Luce (**TL**)

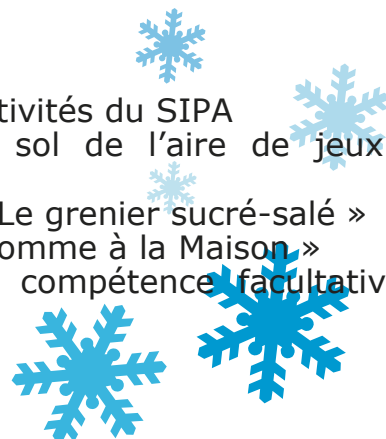
Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS) absente

---

Validation des PV du CM du 18 juin et du 09 juillet 2024,

**Délibérations** :

2. Convention pour le portage de l'EPF74 sur locaux commerciaux,
3. Convention de mise à disposition du Hangar par l'EPF,
4. Convention pour le financement du projet d'aménagement piétonnier et sécurisation du centre village — DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).
5. Convention d'honoraires de Maître Tissot
6. Recrutement d'un agent contractuel pour l'absence d'un agent titulaire
7. Convention SOLAL
8. Décision modificative n°3
9. Convention CAF
10. Participation financière de la commune aux activités du SIPA
11. Validation d'un devis pour les travaux de sol de l'aire de jeux de la maternelle
12. Convention d'occupation du domaine public « Le grenier sucré-salé »
13. Validation d'occupation du domaine public « Comme à la Maison »
14. Changement des statuts du Grand Annecy compétence facultative : « abattoir »





Règlement de fonctionnement du CM  
Marathon de la biodiversité  
Aide pour la vaccination des ovins  
Exonération ou non de la TFBP  
Réforme de la PSC (Protection Sociale Complémentaire)  
Appel à cotisation/Association des Communes forestières de Haute-Savoie

### **PV des CM du 18 juin et du 09 juillet 2024**

Les PV des CM sont validés à l'unanimité sans demande de modification.

#### **Convention pour le portage de l'EPF74 sur locaux commerciaux**

LDF précise que l'acquisition des locaux commerciaux se fait en deux phases :

- l'acquisition des locaux commerciaux par l'EPF qui sera voté ce soir
- le rachat des locaux par la Foncière après une prochaine délibération.

Après échanges avec l'EPF74, LDF explique que l'acquisition des locaux commerciaux peut se faire de deux manières :

- l'acquisition par la commune avec portage par l'EPF et remboursement sur 25 ans (taux de portage), la commune est propriétaire des locaux qui sont à sa charge,
- l'acquisition par l'EPF avec rachat par La Foncière avec participation de la commune.

La participation sera de 25 % du coût des locaux, soit environ de 170 000 euros. Dans ce cas c'est la Foncière qui sera propriétaire des locaux et en assumera les charges. Cette dernière les exploitera, les gèrera et les entretiendra, mais la commune gardera le choix de leurs destinations. Ainsi la commune sera dégagée de la gestion de ces locaux, avec la possibilité de les acheter à tout moment. En cas de rachat sera prise en compte la part déjà versée par la commune qui ne comprendra que le reste dû. La convention qui nous est proposée. L'acquisition par l'EPF se fait en deux phases, l'acquisition par l'EPF pour le compte de la commune avec un remboursement sur 25 ans. Puis le rachat par La Foncière. Dans la phase n° 1, qui va s'enclencher à partir de cette approbation, la commune verse des annuités jusqu'au rachat par La Foncière et quand nous passerons à la deuxième phase, le rachat par La Foncière, la commune prendra en compte la participation des 25 %, déduction faite des sommes déjà versées.

Un élu demande : « Est-ce qu'on participe aux aménagements des locaux ? »

Monsieur le maire répond que si la commune devient propriétaire, elle aura à sa charge les aménagements, mais si c'est La Foncière qui est propriétaire, c'est cette dernière qui les aura à charge.

Certains élus se questionnent sur le fonctionnement des places de parking et le nombre de places qui reviendraient à la commune.

LDF rappelle que l'EPF74 s'est porté acquéreur de 6 places afin de permettre à la collectivité la maîtrise totale de l'utilisation du parking.

LDF informe qu'un boucher serait intéressé pour le petit local commercial.





**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Convention de mise à disposition du Hangar par l'EPF**

LDF explique que nous avons signé une convention de portage avec l'EPF pour l'acquisition du hangar pour le compte de la commune si bien que l'EPF en est aujourd'hui propriétaire. La commune sera propriétaire quand l'EPF rétrocèdera le hangar à la commune. La convention qui nous est proposée est pour la mise à disposition du hangar afin que nous puissions l'utiliser dès maintenant. Nous avons contacté notre assureur pour l'assurer, nous sommes donc couverts pour son utilisation, pour les activités. Par ailleurs nous avons fait venir la commission de sécurité afin qu'elle donne son avis sur le local et nous autorise de l'utiliser dans son état actuel. Nous n'avons pas d'obligation de remise aux normes, nous pouvons l'utiliser dans son état actuel. Il y a simplement des règles à respecter.

La commission de sécurité nous donnera une autorisation d'utiliser le hangar valable 3 années. Il nous sera simplement nécessaire de faire une déclaration avant tout événement.

Un élu questionne sur l'effectif de public qui peut être accueilli ?

LDF répond que la commission de sécurité indiquera le nombre en fonction de la surface et des issues de sortie.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Convention pour le financement du projet d'aménagement piétonnier et sécurisation du centre village — dotation d'équipement des territoires ruraux**

LDF informe que l'État nous annonce qu'il octroie à notre commune une subvention de 180 000 euros pour le projet de sécurisation et de piétonnisation du centre Village au titre des DETR pour l'année 2025.

Monsieur le maire fait la lecture de la lettre reçue.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Convention d'honoraires de Maître Tissot**

LDF indique qu'à la suite de la requête d'un agent déposée au TA de Grenoble contestant un arrêté de retrait de la NBI qui est une prime qui se rajoute au RIFSEEP, la commune doit préparer une réponse.

LDF explique que certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ouvrent droit à un complément de rémunération appelé nouvelle bonification indiciaire (NBI). La NBI consiste en l'attribution de points d'indice majorés supplémentaires. Les emplois ouvrant droit à la NBI et le nombre de points d'indice accordés sont fixés, dans chaque fonction publique,



par décrets. La NBI est versée chaque mois. Elle est soumise à cotisation retraite et donne droit à un supplément de pension.

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est attribuée aux fonctionnaires (stagiaires ou titulaires) qui occupent un emploi comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Les emplois donnant droit à la NBI sont listés, dans chaque fonction publique, par décrets ou arrêtés ministériels.

Les fonctions éligibles doivent être exercées à titre principal il ne suffit pas qu'un agent exerce une fonction éligible à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour en bénéficier ; il faut encore qu'il exerce cette fonction à titre principal

À savoir lors d'un congé de longue durée (5 ans) : la NBI est suspendue.

La NBI cesse d'être versée dès lors que l'agent n'exerce plus les fonctions y ouvrant droit.

Il est possible d'abroger l'arrêté octroyant la NBI à l'agent, c'est-à-dire d'y mettre fin seulement pour l'avenir (articles L 242-1 et L 242-2 du Code des relations entre le public et l'administration).

L'avocate de l'agent demande le retrait de l'arrêté de suppression de la NBI de sa cliente. Elle joue sur le terme « retrait » au lieu « d'abrogation ».

Après échanges entre les élus, compte tenu de la somme dérisoire dont il est question, ils ne souhaitent pas engager la commune dans des frais juridiques conséquents qu'ils trouvent disproportionnés par rapport à la requête.

**La délibération est rejetée.**

**Recrutement d'un agent contractuel pour l'absence d'un agent titulaire**

LDF explique qu'il manque une délibération pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre de l'absence prolongée d'un agent titulaire.

La trésorerie demande qu'une délibération soit prise pour autoriser ce type de recrutement, ce que la commune n'avait jamais fait.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

**Convention SOLAL**

LDF informe que l'on ne trouve pas à recruter une personne pour le poste d'animateur périscolaire pour la pause méridienne et d'entretien des bâtiments scolaires. L'agence avec qui nous avons conventionné ne trouvant personne pour répondre à notre offre. Il propose de conventionner avec une nouvelle agence, l'agence SOLAL, spécialisée dans la réinsertion d'un public éloigné du monde du travail.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

**Décision modificative n° 3**

LDF explique que cette DM est une écriture d'ordre demandée par la trésorerie pour régulariser une écriture datant de 2023.



La trésorerie a constaté un double emploi entre 2 titres et demande de réécrire les bordereaux avec la bonne imputation comptable.

À savoir inscrire en dépense de la section de fonctionnement au chapitre 67 contre 673 à hauteur de 2231 euros et inscrire en recette de la section de fonctionnement au chapitre 77 contre 773 la même somme.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Convention CAF**

LDF donne l'explication de cette Convention Territoriale Globale (CTG). Cette dernière est une démarche stratégique et partenariale qui a pour objectifs d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute activité favorable aux allocataires dans leur ensemble. Le Grand-Annecy a pris une délibération pour accepter et signer cette convention avec la CAF lui donnant l'autorisation d'agir sur les 34 communes toutefois il faut que toutes les communes délibèrent également dans ce sens.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Participation financière de la commune aux activités du SIPA**

LDF informe que nous prenons cette délibération tous les ans pour permettre le remboursement aux familles de notre commune qui en font la demande de la différence de tarif créée par le syndicat pour les familles de notre commune pour la raison invoquée qu'elle n'est pas membre du syndicat.

LDF indique que cela représente une somme de 515,50 pour l'année 2024 à la date d'aujourd'hui.

Les élus échangent avec Monsieur le Maire au sujet de la requête de la commune pour le reversement de la part de l'AC de notre commune.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Changement des statuts du Grand Annecy compétence facultative : « abattoir »**

LDF lit le courrier reçu du 4 juillet 2024, le conseil communautaire du Grand Annecy a souhaité compléter ses statuts pour intégrer la compétence réalisation et exploitation d'un abattoir public au titre de ses compétences facultatives. Il explique la nécessité aujourd'hui de créer et exploiter un nouvel abattoir public et que le Grand-Annecy n'ayant pas cette compétence, il convient de délibérer pour la lui donner.

Il indique que cet ajout aux dispositions statutaires en vigueur du Grand Annecy nécessite le vote des 34 conseils municipaux des communes membres du Grand Annecy dans un délai de trois mois.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**



## Informations :

Règlements intérieurs : Présentation à un prochain conseil municipal.

Marathon de la biodiversité : sujet à l'ordre du jour de la prochaine Commission vie locale,

Fièvre catarrhale ovine.

Exonération de la TFBP : Présentation à un prochain conseil municipal.

Réforme de la PSC (Protection Sociale Complémentaire. Présentation à un prochain conseil municipal.

Le recensement de la population : le processus est en cours, la mairie a reçu les formulaires papier et une formation est prévue pour la secrétaire générale de la mairie. Il y aura un recrutement à faire pour 2 ou 3 agents recenseurs selon les préconisations de l'INSEE.

Association des Communes forestières de Haute-Savoie.

Échanges autour du projet de la future piste cyclable et de l'aménagement du centre-village.

Informations relatives au site officiel de la commune et à l'application City Hall.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h 40.

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2024 CONVOCATION DU 8 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre, à vingt heures et trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames, Messieurs CARRIER Max (**CM**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LARRIEU Cécilia (**LC**) LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), QUOUILLAULT Anita (**QA**), TALLARON Luce (**TL**)

**Procurations** : Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François, Madame LANOUX Marianne (**LM**) donne procuration à Mme LARRIEU Cécilia, Monsieur BOUVARD Bruno (**BB**) donne procuration à Mme JALLEAU FAURE Béatrice, Monsieur CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**) donne procuration à M CARRIER Max.



**Excusés** : AMARAL Philippe (**AP**), MORET DAVOINE René (**MDR**),

**Secrétaire de séance** : TALLARON Luce (**TL**)

**Secrétaire générale** : LEVESQUE Solenn (**LS**)

---

Validation du PV du CM du 17 septembre 2024,

**Délibérations :**

Bibliothèque : règlement de fonctionnement, convention bénévolat, règlement intérieur du marché de Noël

Ressources Humaines (RH) ASA,

RH Astreintes,

RH Permanences,

RH Compte Epargne Temps,

RH Frais de déplacement,

RH IHTS (majoration des heures complémentaires),

RH Indemnités des élus,

RH Journée de solidarité,

~~RH Taux de promotion~~, reportée

RH Temps partiel,

RH RIFSEEP primes,

~~RH Prévoyance~~, reportée

RH Lignes directives de gestion,

RH Règlement de fonctionnement des services,

Règlement de fonctionnement du Conseil Municipal,

~~Carte d'achat~~, reportée

Approbation de la Charte 2024-2038 du Parc naturel régional du Massif des Bauges,

Validation du devis pour la chaudière du réfectoire,

Servitude de passage sur des parcelles avec le Syla

**Informations :**

Le recensement

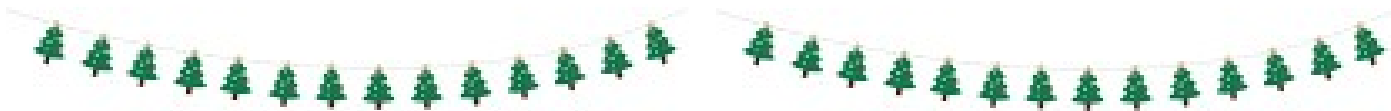
**PV du 17 septembre 2024**

Le PV du CM est validé à l'unanimité sans demande de modification.

**Bibliothèque : délibération règlement de fonctionnement**

Monsieur le Maire présente le règlement de fonctionnement de la bibliothèque et le soumet au vote.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.



Validation du PV du CM du 17 septembre 2024,

**Délibérations :**

Bibliothèque : règlement de fonctionnement, convention bénévolat,  
règlement intérieur du marché de Noël  
Ressources Humaines (RH) ASA,  
RH Astreintes,  
RH Permanences,  
RH Compte Epargne Temps,  
RH Frais de déplacement,  
RH IHTS (majoration des heures complémentaires),  
RH Indemnités des élus,  
RH Journée de solidarité,  
~~RH Taux de promotion~~, reportée  
RH Temps partiel,  
RH RIFSEEP primes,  
~~RH Prévoyance~~, reportée  
RH Lignes directives de gestion,  
RH Règlement de fonctionnement des services,  
Règlement de fonctionnement du Conseil Municipal,  
~~Carte d'achat~~, reportée  
Approbation de la Charte 2024-2038 du Parc naturel régional du Massif des  
Bauges,  
Validation du devis pour la chaudière du réfectoire,  
Servitude de passage sur des parcelles avec le Syla

**Informations :**

Le recensement

**PV du 17 septembre 2024**

Le PV du CM est validé à l'unanimité sans demande de modification.

**Bibliothèque : délibération règlement de fonctionnement**

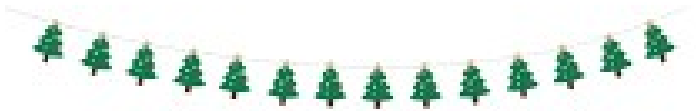
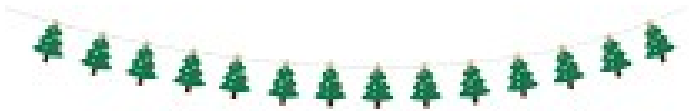
Monsieur le Maire présente le règlement de fonctionnement de la bibliothèque et le soumet au vote.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**Bibliothèque : délibération convention bénévolat**

LDF lit la délibération sur la convention accompagnant l'activité des bénévoles de la bibliothèque.

Mme Bouvier Marie, l'agent du patrimoine, apporte un complément d'information sur la gratuité des formations dispensées par Savoie-biblio et que les lieux de formation sont prioritairement les suivants : le Chablais, Chambéry, Annecy et la vallée de Tarentaise. Par ailleurs l'ensemble des bénévoles ne sont pas volontaires pour se former. Ils sont au nombre de 12.



### **Délibération : Compte-Epargne-Temps**

Idem.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : Frais de déplacement**

Idem.

Les élus proposent de retirer les tableaux des coûts afin de ne pas avoir à reproduire cette délibération si ces derniers venaient à être modifiés par un nouvel texte réglementaire.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : IHTS (majoration des heures complémentaires)**

Idem

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : Indemnités des élus**

Idem

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : Journée de solidarité**

Idem

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : Temps Partiel**

Idem

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : RIFSEEP (Primes)**

Idem

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Arrêté des Lignes Directives de Gestion**

LDF explique l'obligation de se doter de cet écrit. Il doit être produit en début d'une nouvelle mandature et sa validité est de 6 ans. Il peut être modifié tous les ans. Enfin sans ce dernier, il n'est pas possible notamment de permettre les promotions des agents c'est un prérequis obligatoire que demande le Centre de Gestion 74. Monsieur le Maire fait la lecture notamment de la partie « politique » des Lignes Directives de Gestion.

### **Délibération : Règlement de fonctionnement des services**

LDF lit la délibération.

LS explique la nécessité de se doter d'un règlement de fonctionnement des



services afin d'avoir un cadre officiel explicite pour tous les agents.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : Règlement de fonctionnement du Conseil Municipal**

LDF informe de l'obligation de se doter d'un règlement de fonctionnement du Conseil Municipal. Ce dernier doit être produit au plus tard 6 mois après l'investiture de la nouvelle équipe élue. Il est valable tout le temps de la mandature. Il peut être révisé tous les ans sur simple demande d'au moins 1/3 des effectifs du Conseil Municipal. Monsieur le Maire fait la lecture de la délibération et procède au vote.

**Votée à l'unanimité.**

### **Délibération : Approbation de la Charte 2024-2038 du Parc régional du Massif des Bauges.**

LDF informe de la réactualisation de la Charte. Il projette les différents documents.

Il fait la lecture de ces derniers et propose la délibération.

**Mise au vote : approuvée à l'unanimité.**

### **Délibération : Servitude de passage pour les parcelles C 1923 et C 1927 au profit du Sila**

LDF explique que le Sila demande une servitude de passage pour l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire projette les 2 parcelles.

LME questionne sur la zone précise d'assainissement ?

LDF apporte le complément d'informations et informe qu'il va se renseigner pour la programmation de la suite.

**Mise au vote : votée à l'unanimité.**

### **Délibération : Validation du devis pour le changement de la chaudière du réfectoire**

LDF informe que la chaudière du réfectoire est tombée définitivement en panne. Par ailleurs elle n'est pas réparable en raison des pièces qui ne sont plus commercialisées. Il y a eu deux devis de fait à savoir un montant proche de 15 000 euros pour l'un et un autre de 17 900 euros.

JFB exprime sa préférence pour une entreprise en invoquant l'importance d'une continuité de service.

CO demande si cela se passe bien avec cette société ?

LDF valide et il rajoute que nos agents techniques sont toujours au courant de ce qu'il se fait.





LC est favorable également à la continuité.

L'ensemble du Conseil municipal valide la proposition de la société ElecGaz pour un montant de 17 974.38 TTC.

### **LDF met au vote : approuvée à l'unanimité.**

#### **Informations :**

##### **Repas des élus :**

- la réservation est en cours de recherche pour le 6 décembre

##### **Recensement :**

- SL fait un retour sur les besoins identifiés avec l'INSEE de trois agents recenseurs
- SL explique les trois façons possibles de rémunérer les agents recenseurs qu'il faudra que le CM valide une proposition
- SL informe que les districts vont être modifiés ils sont inéquitables en répartition de logements.

##### **Commission « Hangar » :**

- Bibliothèque / Marie Bouvier
  - Val / M Larrieu
  - Comité des fêtes / Mme Rémy
  - Cie Brozzoni / Mr et Mme Brozzoni invités
  - Grand Annecy / M Benjamin Taller invités
  - Elus
- = un courrier va être produit pour inviter les personnes à se réunir

##### **Club des anciens:**

- Très bon retour du local et du mobilier (nouveau local en rez-de-jardin de la mairie)

##### **Local paramédical :**

- 2 propositions / audioprothésistes ou podologue
- loyer de 850 euros

##### **Fond de concours :**

- Train-Bus / retard,
- Piscine / financement.

##### **Voisins vigilants :**

- Arrêt de cette prestation annuelle de 1200 euros,
- City Hall devrait permettre de faire la même chose avec l'onglet « Signalement ».

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h.



## *Le recensement de la population.*

**Cette année, Viuz La Chiésaz réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir de février.**

### **Comment ça se passe ?**

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier

Contactez la commune [mairie@viuz-la-chiesaz.fr](mailto:mairie@viuz-la-chiesaz.fr) ou **04.50.77.51.44**

### **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !**  
Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

**Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Solenn LEVESQUE à [secretariat@viuz-la-chiesaz.fr](mailto:secretariat@viuz-la-chiesaz.fr)

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



## SIBRA à la demande qu'est ce que c'est ?

Sibra à la Demande permet de connecter les communes du Grand Anecy entre elles, et d'accéder rapidement au réseau de lignes régulières structurantes.

- 5 zones géographiques réparties sur le territoire du Grand Anecy (A, B, C, D et E)

- 1 zone (F) fonctionnant les vendredis et samedis soir ainsi que le dimanche.

- Sibra à la demande est combiné au transport de personnes à mobilité réduite Sibra Access.



**6** ZONES DESSERVIES, COMPLEMENTAIRES AU RESEAU SIBRA

- ♦ Du lundi au jeudi de 6h à 22h
- ♦ Vendredi et samedi de 6h à minuit
- ♦ Dimanche et jours fériés de 8h à 20h

Service combiné au transport de personnes à mobilité réduite



**CONTACTEZ-NOUS**  
04 65 40 60 06  
reservation-sibra@keolis.com

**SIBRA RESA**  
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION  
L'App Store | Google Play

Plus d'informations sur [mobilités.grandanecy.fr](http://mobilités.grandanecy.fr)

### Quelles sont les communes concernées par les zones du service Sibra à la demande :

#### Zone A à E, service du lundi au dimanche

Zone A : Poisy

Zone B : Anecy (sud), Chavanod, Montagny-les-Lanches, Pays d'Alby (Alby-sur-Chéran, Alleves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Sylvestre, Saint-Félix, Viuz-la-Chiésaz)

Zone C : Anecy (nord), Charvonnex, Filière, Groisy, Nâves-Parmelan, Villaz

Zone D : Bluffy, Menthon-Saint-Bernard, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac

Zone E : Duingt, Entrevernes, La Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Sevrier

Zone F (Vendredi et samedi soir, Dimanche et jours fériés) : Anecy (centre), Argonay, Epagny Metz-Tessy, Quintal

### Dans quelle zone se situe mon arrêt, et quels sont les trajets possibles ?

#### Avec Sibra à la Demande, déplacez-vous :

A l'intérieur d'une même zone entre deux points d'arrêt

Entre un arrêt et l'un des points de connexion de la zone

Pour réserver, annuler ou modifier un transport, 4 possibilités :

**L'application mobile Sibra Resa 24h/24 et 7j/7**

**Par mail** à [reservation-sibra@keolis.com](mailto:reservation-sibra@keolis.com) au plus tard la veille avant 18h (délai de traitement allongés le dimanche et les jours fériés)

**Par internet** sur le site [sibra-resa.app.ridewithvia.com](http://sibra-resa.app.ridewithvia.com) 24h/24 et 7j/7

**Par téléphone**, au 04 65 40 60 06 du lundi au vendredi de 7h à 19h, les week-end et jours fériés de 9h à 17h.



## La plaine ludique

Comme vous le savez déjà, les travaux de réalisation de la Plaine ludique et sportive ont attaqué à la mi-Juin et se poursuivront sur toute la saison hivernale pour être en service au Printemps 2025 !

En attendant l'ouverture au public de la nouvelle aire de jeux, voici, pour vous faire patienter, des photos du chantier qui vous montrent l'avancement de l'Opération !

Une partie de l'enrobé de l'ancienne aire de skate-park a été déposée pour laisser place à la nature.

Une trentaine d'arbres de haute tige seront plantés dans le courant du mois de Novembre sur l'ensemble de la plaine ludique et sportive !

D'ailleurs, le 12 Septembre 2024, Monsieur le Maire a effectué le choix de ces arbres en pépinières : on appelle cette étape : le marquage des arbres.



Les agrès de l'aire de Street Workout sont en cours de mise en place. Le revêtement de sol répondant à cet espace nécessite un temps clément pour sa mise en œuvre : il sera certainement coulé au Printemps 2025 lorsque les conditions météorologiques le permettront.



Voici une future aire de pique-nique : l'enrobé déposé a été partiellement réemployé en « opus » et les bancs en bois ont été installés !



La tyrolienne pour les enfants a été installée ! Il ne reste plus que le revêtement de sol à mettre en place et à laisser pousser l'herbe aux alentours pour que celle-ci puisse être mise en service !

Ci-dessous : vue sur le panneau d'escalade pour les plus petits avant de goûter à la joie de la glisse par le toboggan ! Pour les aventuriers, un parcours de rondins en bois sera proposé pour accéder au toboggan...



Construction en cours de la cabane en bois qui servira de cachette ou de repaire aux plus petits, après avoir gravi la butte de terre qui sera plantée dans les mois qui suivent ! Une balançoire « nid d'oiseau » sera installée en contrebas de cette cabane pour le bonheur des petits !





Vue sur le skate-park béton finalisé **mais non réceptionné**. En effet, la réception des travaux aura lieu en une seule fois lorsque tous les abords auront été terminés.

### **Et ensuite ?**

Même si les travaux avancent à grands pas, il reste encore beaucoup de choses à faire comme :

La réalisation des plantations.

l'engazonnement de l'ensemble des espaces verts et en particulier, le terrain de football.

les cheminements ( A ce jour, seule la préparation a été réalisée).

la mise en œuvre de deux bâtiments : le préau et les toilettes sèches.

Alors, encore un peu de patience pour profiter de ce nouvel espace de jeux qui, sans aucun doute, réjouira les petits et les grands !

**La nature fait les choses sans se presser, et pourtant tout est accompli". (LAO TSEU)**

### **RAPPEL DE SECURITE :**

**Tant que les barrières de chantier sont présentes,  
l'accès au public y est formellement interdit,  
Pour les petits comme pour les Grands !**

Texte et photos Cécilia  
LARRIEU

Adjointe à la Gestion  
des Grands Projets.



## ROUTE DE CHEZ MERMET

Suite aux nombreux travaux réalisés dans le hameau de chez Mermet, ( effondrement, renouvellement des conduites d'eau potable et installation d'une desserte en eaux usées dans le cadre de l'aménagement du Bassin Versant Fier et Lac d'Annecy, ayant pour but de desservir les habitations du lieu-dit ), des travaux de réfection de voirie ont du être effectués pour le plus grand confort de chacun. La vitesse est maintenant limitée à 30 km à l'heure et la route sécurisée par deux ralentisseurs.

Il est à noter que le département, dans le cadre du CDAS 2021, nous versera **une subvention de 11 433 euros** pour la sécurisation de la route communale.

Nous remercions vivement le département pour cette subvention.





## **Grand Annecy : Mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE-m) dès janvier 2025**

À partir du 1er janvier 2025, l'Agglomération du Grand Annecy instaure une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur une partie de son territoire dans le cadre de ses efforts pour améliorer la qualité de l'air. Cette mesure vise à réduire la circulation des véhicules les plus polluants et s'inscrit dans une démarche globale pour lutter contre les émissions nocives pour la santé.

Pour circuler dans cette zone, tous les véhicules devront être équipés d'une vignette Crit'Air. Cette démarche se veut progressive ; ainsi à partir de janvier 2025, tous les véhicules classés pourront circuler librement, quelle que soit la catégorie de la vignette (de 0 à 5).

Pour les véhicules non classés ne pouvant obtenir de vignette, des solutions alternatives existent, telles que les offres de mobilité douce (transports en commun, covoiturage, vélo, etc.) et des aides financières spécifiques.

Commandez votre vignette Crit'Air ou demandez votre dérogation avant le 1er janvier 2025 pour continuer à circuler.

Pour en savoir plus sur la ZFE-m, les objectifs, les grandes échéances à venir et les modalités, n'hésitez pas à consulter les informations disponibles sur le site du Grand Annecy : [www.grandannecy.fr/zfem](http://www.grandannecy.fr/zfem)

### Pièces nécessaires

- Le certificat d'immatriculation de chaque véhicule concerné par votre demande.  
Compte tenu de la mise en place de nombreuses Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), nous vous informons que les délais de délivrance peuvent être rallongés. Rassurez-vous, la facture que vous avez reçue lors de votre paiement en ligne contient le certificat provisoire qui atteste de votre commande et, est recevable en cas de contrôle des forces de l'ordre.

### Prix

**3,11 € par véhicule + affranchissement (diffère selon le pays d'expédition)**

### Avant de commencer

**Vérifiez l'adresse sur votre certificat d'immatriculation.**

Celle-ci sera utilisée pour expédier votre vignette Crit'Air. Si elle n'est plus à jour, merci de faire une demande de modification et d'attendre sa prise en compte effective avant de faire votre commande de vignette Crit'Air.





## Les travaux à l'école maternelle



### Les différentes étapes de la mise en place du revêtement

#### Revêtement terminé

Durant les vacances, l'entreprise COSEEC est venue changer le sol des jeux de la maternelle.

En effet, le sol n'était plus suffisamment souple d'après le bureau de contrôle APAVE.

Désormais, un sol souple a été mis en place pour la sécurité des enfants. La pente a été adoucie et les trous comblés.

Une seconde partie des travaux consistera à mettre un gazon synthétique sur le côté opposé et essayer d'aplanir les racines du chemin qui peuvent éventuellement provoquer des chutes.





## Ecole maternelle

### Journée jus de pommes à l'école



Jeudi 17 octobre, la classe de PS-GS de l'école maternelle a participé à la fabrication du jus de pommes.

Steven, notre employé communal, avait apporté son matériel : un broyeur et un pressoir, pour faire découvrir les différentes étapes aux enfants.



On fait tomber les pommes dans le broyeur. Quel bruit !



On dépose les morceaux de pommes dans le pressoir.



On presse, le jus coule dans le seau.



Un grand merci à Steven pour son intervention !



Les enfants ont pu déguster du jus de pommes frais et en ramener à la maison.



## Bibliothèque



L'année se termine. Il est temps de faire le bilan des derniers événements de l'année et d'annoncer ceux à venir.



### **Biblio Bingo**

Cette année, les lecteurs ont encore été fidèles et nombreux : 51 grilles de Bingo remplies cet été.

Et, comme pour les 5 dernières éditions : TOUS les participants ont été récompensés ! Merci encore aux partenaires !

### **Porte Ouverte**

Elle s'est tenue début septembre. Nous avons pu compter sur nos lecteurs, nos bénévoles et la mairie, présences indispensables pour faire de cette matinée un succès.

### **Participation au Prix Splash !**

Depuis 12 ans, le festival Sevrier BD met à l'honneur la bande dessinée sous toutes ses formes et pour tous les publics. Cette année, nous vous proposons d'y participer !

La sélection 2025 se compose de BD jeunesse (6 titres) et adulte (8 titres) parues entre janvier et octobre 2024.

Vous êtes lecteurs de BD ou simplement curieux... N'hésitez pas à venir découvrir cette belle sélection dans votre Bibliothèque de Viuz-La-Chiésaz !



### **Nouveaux Bénévoles**

Nous sommes très heureux d'accueillir 5 nouveaux bénévoles. Depuis l'année dernière, nous pouvons compter sur Amandine, Elodie, Justine, Thierry et Valérie.

### **Rappel des horaires**

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30  
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 30  
Samedi de 09 h 00 à 12 h 00

*Uniquement les mardis et samedis pendant les vacances scolaires...*

**RAPPEL**

**La Bibliothèque est GRATUITE !!!**





*Marché de Noël des associations*

# Marché DE NOËL

À  
VIUZ-LA-CHIÉSAZ

**VENDREDI 13  
 DÉCEMBRE**

À PARTIR  
DE 16 H 30

Exposants

Tombola

Contes de Noël

Musique

Visite du Père Noël

**OUVERT À TOUS!**

Comité des fêtes  
Viuz la Chiésaz

Le SOU Des Ecoles



## Le Club des anciens



Le club des anciens a repris son activité le 2 octobre et les nombreux adhérents sont très heureux de ce lieu refait à neuf pour les accueillir.

Cette année, le club aura 40 ans d'existence et cela sera dignement fêté au restaurant.

Les dates des prochaines réunions sont :

Le 4 décembre et le 18 décembre pour le loto de Noël.



En résumé :  
on échange,  
on joue aux cartes,  
au scrabble ...  
on se régale !





## Comité des fêtes Viuz la Chiesaz

Le 21 septembre dernier, notre village de Viuz la Chiesaz s'est animé d'une belle effervescence avec le retour tant attendu de la Fête du Cochon !

Après plusieurs années d'absence, cet événement emblématique a fait son grand retour, pour le plus grand bonheur des habitants et des visiteurs, qui ont répondu présents en nombre. Le comité des fêtes est ravi d'avoir pu faire partager cette journée festive placée sous le signe de la convivialité et de la gourmandise !



Les bénévoles du comité des fêtes tiennent à remercier chaleureusement tous les visiteurs pour leur engouement, leurs retours ainsi que leurs voix déployées pour le karaoké présent ce soir là. De la même manière le comité de Viuz la Chiesaz remercie la mairie sans qui cette fête n'aurait pas pu voir le jour. Ce bel élan de solidarité et de joie donne une énergie précieuse pour préparer de prochains événements.

### **Le prochain rendez-vous du comité ? Le 13 décembre 2024 pour le marché de Noël de Viuz la Chiesaz !**

Le comité des fêtes sera bien sûr de la partie aux côtés des autres associations du village.

Nous vous vous attendons nombreux et nombreuses pour partager ensemble la magie de Noël et faire le plein de douceurs hivernales.



À très bientôt au marché de Noël !





## Le sou des écoles fête Halloween



Le sou des écoles est de retour cette année avec un nouveau bureau : Thierry Mahé (Président), Sébastien Gaido (Vice-Président), Alan Vasseur (Vice-Président), Aurélie Abbonen (Trésorière), Nathalie Letissier (Vice-trésorière), Julie Maisonnier (Secrétaire), Aurélie Sahuc (Vice-secrétaire).

Cette année est encore chargée de jolis projets : participation du Sou à la fête du Cochon qui a eu lieu le 21 Septembre avec vente de gâteaux, le goûter Halloween (qui a eu lieu le jeudi 31 octobre), le Kilomètre Verticale (le samedi 7 décembre), vente de sapins de Noël, fête et repas de Noël (le vendredi 13 décembre), le carnaval (le samedi 22 mars), une chasse aux œufs pour Pâques (le vendredi 11 avril) ou encore la fête de l'école en juin.

Et pleins d'autres surprises vous attendent !



Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas ! Si vous souhaitez acheter un sapin de Noël, pensez à la Pépinière du Coteau à Vieugy et dites que vous venez de la part du Sou. Grâce à ses actions , le Sou permet de financer les activités pédagogiques et les sortie scolaire des enfants.

**On se retrouve pour le 7 décembre pour le Kilomètre Verticale puis le vendredi 13 décembre pour un goûter à partir de 16h30 sous le préau de l'école suivi d'une tartiflette (repas sur réservation uniquement). A très vite !**





## Viuz Animation Loisirs



Le VAL (Viuz Animation Loisirs) propose une riche gamme d'**activités sportives, culturelles, artistiques**, de **bien-être** et d'**éveil**, pour tous les habitants de Viuz la Chiesaz et des communes alentours.

Que vous soyez à la recherche d'une activité pour vous ou vos enfants, il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges !

**Pour les enfants**, nos activités incluent le dessin, la sophrologie, le ski et snowboard, le Fitness Ludik, les arts créatifs, le théâtre comique, et le VTT.

**Pour les ados et les adultes**, les propositions sont variées : dessin, stretching, yoga, full renfo/cardio, gym douce, sophrologie, Tai Chi Chuan, pilâtes et cross training.

Il reste encore des places dans plusieurs activités phares :

- *Sophrologie* : enfants (à partir de 9 ans) le lundi à 18h30, ados/adultes/séniors le mardi à 19h45, maternelle (moyenne et grande section) le jeudi à 16h30
- *Full renfo/cardio* (adultes) le lundi à 18h30
- *Gym douce* (ados, adultes & séniors) le mercredi à 9h30
- *Stretching* (ados & adultes) le mercredi à 10h40
- *Dessin* (ados & adultes) le mercredi à 19h
- *Fitness Ludik* (enfants du CP au CM2) le vendredi à 16h30
- *Tai Chi Chuan* (ados, adultes & séniors) le samedi à 9h30

Pour s'inscrire rien de plus simple !

Rendez-vous sur notre site internet :

<https://www.viuz-animation-loisirs.fr/inscriptions>

Nous vous invitons également à nos **soirées Cinéma mensuelles**, en partenariat avec **Cinébus**, le cinéma itinérant des Pays de Savoie.

Rendez-vous dans la **salle de motricité** de l'École maternelle, à **17h30 pour les enfants** et **20h30 pour les adultes**.

Les prochaines séances auront lieu les 6 décembre 2024, 17 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai et 6 juin 2025.

Nous remercions tous les participants aux activités de faire vivre l'association ! Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, rejoignez-nous vite : les tarifs sont proratisés pour les inscriptions en cours d'année.

**Vous souhaitez rejoindre le VAL en tant que bénévole ? N'hésitez pas à nous contacter par mail à : [viuz.animation.loisirs@gmail.com](mailto:viuz.animation.loisirs@gmail.com).**

Pour plus d'informations, consultez notre site : [www.viuz-animation-loisirs.fr](http://www.viuz-animation-loisirs.fr)

Facebook : Association Viuz Animation Loisirs - <https://www.facebook.com/Viuz.Animation.Loisirs>

Instagram : [viuz.animation.loisirs](https://www.instagram.com/viuz.animation.loisirs/) - <https://www.instagram.com/viuz.animation.loisirs/>





**Cinébus**

Cinéma Itinérant des Pays de Savoie



## VAIANA 2

**LE VENDREDI 17 JANVIER A 17H30**

De David G. Derrick Jr., Jason Hand, Dana Le-

**Film d'Animation à partir de 6 ans**

**Durée 1H40mn**

**Tarif Unique à 3.50**

De David G. Derrick Jr.,

Jason Hand,

Dana Ledoux Miller

Après avoir reçu une invitation inattendue de ses ancêtres, Vaiana entreprend un périple qui la conduira jusqu'aux eaux dangereuses situées aux confins des mers des îles du Pacifique. Elle y vivra des péripéties comme jamais vécues auparavant.



## EN FANFARE A 20H30

De Emmanuel COURCOL

Avec Benjamin LAVERNHE, Pierre LOTTIN et Sarah SUCO

France 2024. Durée 1h43

Thibaut est un chef d'orchestre de renommée internationale qui parcourt le monde. Lorsqu'il apprend qu'il a été adopté, il découvre l'existence d'un frère, Jimmy, employé de cantine scolaire et qui joue du trombone dans une fanfare du nord de la France. En apparence tout les sépare, sauf l'amour de la musique.

Détectant les capacités musicales exceptionnelles de son frère, Thibaut se donne pour mission de réparer l'injustice du destin. Jimmy se prend alors à rêver d'une autre vie...



## *Fête des voisins*

Comme les années précédentes, la fête des voisins du hameau de Lacrevez a eu lieu le dimanche 22 Septembre, dans la convivialité et la bonne humeur.

Une trentaine de personnes ont participé à un repas partagé. Un moment chaleureux qui a réveillé l'esprit festif qui sommeille en chacun de nous.

Tous se sont quittés ravis d'avoir passé de bons moments ensemble.





## *Info mairie : répartition annuelle des Fonds Genevois*

Chaque année, le Canton de Genève reverse une dotation au Département sur la base du nombre des travailleurs frontaliers.

En application du dispositif adopté, environ 55% de la dotation reçue sont versés aux communes en Allocation Directe, proportionnellement à leur nombre de frontaliers.

**Pour Viuz la Chiésaz, cette dotation représente une part non négligeable du budget communal.**

Afin d'actualiser la liste des travailleurs frontaliers et double nationaux de notre commune et afin que la Mairie puisse recevoir cette dotation à sa juste valeur, chaque frontalier (nouveau ou de longue date) quelle que soit sa nationalité, est invité à compléter le coupon ci-après ou à se présenter en Mairie avant fin novembre de l'année en cours.

**Nous comptons sur vous pour informer les frontaliers de votre entourage.**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ 74540 VIUZ LA CHIESAZ

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

Le terme « frontalier » est pris au sens large et recouvre :

- Travailleur Suisse     Travailleur double nationalité (Français et Suisse)
- Travailleur Français     Travailleur membre de l'Union Européenne

Merci de cocher la case correspondant à votre situation

NOM ET ADRESSE COMPLETE DE L'EMPLOYEUR : \_\_\_\_\_

**JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE PERMIS DE TRAVAIL**

NUMERO DE CARTE (indispensable) :

DATE DE DELIVRANCE :

Merci.

## Info mairie



**L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !**



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

**RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR**



Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une *attestation des services accomplis* ou, en cas d'exemption, d'un *certificat de position militaire*.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !**

**Votre certificat est obligatoire pour passer :**

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

**ou pour :**

- vous engager dans l'armée.

**Grâce à MAJDC.FR vous pouvez**

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions ;
- télécharger votre convocation ;
- changer la date de votre JDC ;
- demander une exemption ;
- être guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Centre du Service National  
et de la Jeunesse de Varcès  
Quartier de Reynies - BP 08  
38761 Varcès cedex  
0970 84 51 51



## Info mairie : **CITY ALL** Une application mobile simple et pratique pour une mise en place rapide

Après concertation auprès des élus, monsieur le maire a décidé de ne plus utiliser la version payante de VOISIN VIGILANT et d'utiliser désormais l'application **CITY ALL** qui permet l'alerte et bien d'autres choses !

Vous n'avez plus qu'à installer cette application gratuite sur votre téléphone et vous serez immédiatement au courant de tout ce qu'il se passe dans notre village.

Communiquez, informez et faites participer vos usagers grâce aux nombreuses fonctionnalités de l'application citoyenne **CityAll**

### Actualités

Diffusez les actualités de votre mairie auprès de tous vos abonnés et faites le relais de vos autres médias de communication.

### Signalements

Remontez de l'information depuis les signalements de vos citoyens et facilitez la gestion des dysfonctionnement de la ville.

### Alertes

Poussez de l'information de haute importance auprès de tous vos abonnés, en temps réel et directement sur leur smartphone.

### Associations

Mettez en avant les associations de la ville et soutenez les actions citoyennes entreprises dans votre commune

### Calendrier





Valorisez les temps forts de la commune et indiquez les dates de vos prochains évènements.

## Les avantages CityAll

### Une application facile à utiliser pour les administrés

- Un menu qui permet d'accéder facilement et rapidement aux rubriques
- L'utilisateur peut personnaliser la page d'accueil en fonction de ses centres d'intérêt

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville

Disponible sur App Store

Disponible sur Google Play

 CITY ALL

Restons connectés ! **37**



# Nouveau !

## Permanences mensuelles de l'ARMÉE DE TERRE

les derniers vendredis du mois

*Venez échanger sur les emplois  
et les carrières possibles au sein  
de l'Armée de Terre*

Prochaines permanences :

- 25/10
- 29/11
- 20/12
- 31/01
- 28/02
- 28/03
- 25/04
- 23/05
- 27/06



**A l'Espace  
France  
Services de  
Rumilly**

**de 09h00 à  
12h00  
SANS RDV**





## Et si on allait dans les Bauges !



### Visite de la Ferme des chiens de traîneaux

Serge Verhille et son équipe vous accueillent pour vous faire découvrir la vie de musher et de leurs 70 chiens !

Du 29 octobre 2024 au 25 octobre 2026

Aillon-le-Jeune



### Initiation et perfectionnement à l'aquarelle

Initiation à l'aquarelle toute l'année. Journées à la demande. Stages deux ou trois jours avec ou sans hébergement. Également randos aquarelles avec accompagnateur.

Du 29 octobre 2024 au 21 septembre 2026

La Compôte



### Marche nordique

Marche nordique bien-être et découverte, accessible à tous, dans les jolies forêts des Bauges.

Du 29 octobre 2024 au 24 juin 2026

Aillon-le-Jeune



**1<sup>ÈRE</sup> ÉTOILE**

### Astronomie : Formation 1ère Étoile - Observer de façon autonome la voûte céleste

C'est là que tout commence. Venez comme vous êtes et à l'issue d'un stage résolument pratique, vous serez capable d'utiliser un instrument, de le mettre en fonction sur le ciel, de savoir quoi regarder et quand...

Du 23 novembre 2024 au 25 janvier 2025

Aillon-le-Jeune



*La page économique de Viuz-la-Chiésaz*



# RETOUCHES VETEMENTS

N'hésitez pas à me contacter pour des retouches sur toutes sortes de vêtements. Pour plus de renseignements envoyez un message ou appelez moi directement au numéro ci-dessous !!!

Lieu : Viuz-la-chiesaz

Mail : [noa.serratrice@fr.esmod.net](mailto:noa.serratrice@fr.esmod.net)

Tel : 07.83.70.85.61





**FRIENDS&FAMILY**

Je m'appelle Noa Serratrice, j'ai 21 ans et je vis à Viuz-La-Chiésaz depuis l'âge de trois ans.

A 14 ans une passion pour les sneakers a commencé à se développer en moi. Très vite, cet intérêt s'est étendu au monde de la mode, notamment aux vêtements rares en quantités

limitées. Cependant, je me suis rapidement rendu compte que les pièces que j'achetais ne me correspondaient pas pleinement. J'imaginai des vêtements que je ne parvenais pas à trouver ni en magasin ni en ligne.

L'idée de créer mes propres vêtements a donc commencé à germer dans mon esprit. Au moment de choisir une orientation pour mes études supérieures, une seule chose me paraissait claire : je voulais créer ma propre entreprise, car travailler pour quelqu'un d'autre ne me séduisait pas. C'est alors, deux mois avant le bac, que ma meilleure amie m'a parlé de l'école de mode ESMOD. Après quelques recherches, j'ai découvert qu'il existait des formations dédiées à la réalisation de ce rêve qui m'habitait depuis des années : créer mes propres vêtements.

J'ai intégré ESMOD Lyon en septembre 2021 et en suis aujourd'hui diplômé d'un Bachelor. Au cours de ces trois années, j'ai appris tous les aspects de la conception d'un vêtement, du stylisme au modélisme, en passant par l'infographie. Ces années m'ont surtout permis de développer mon imagination et de donner vie aux idées qui restaient jusque-là confinées dans un coin de ma tête.

Actuellement, je suis en stage en tant que styliste pour la marque Illegal Civ basée à Los Angeles. En parallèle, je travaille sur la création de ma propre marque, **Friends&Family**, dont les points forts sont les motifs floraux et les couleurs vives. Conscient des enjeux écologiques, je m'engage à créer des vêtements à partir de tissus issus de stocks dormants, afin de limiter la production de nouveaux matériaux alors que tant d'autres attendent simplement d'être réutilisés.

Grâce aux compétences acquises à ESMOD, je propose également des services de réparation de vêtements, ce qui me permet de financer plus facilement le lancement de ma marque tout en répondant à une demande grandissante pour une mode plus durable.



## Etat Civil



Aylan le 25 juillet  
Andréa le 27 juillet  
Jolene et Evie le 13 août  
Victoire le 20 septembre

**Bienvenue au bébé et félicitations aux parents**



Elyada MAKOSSO KOUMOU  
Et David PEGAT



Daisy MARANDI  
Et Vincent VIBERT



Estelle INTHIPHAB  
Et William DELPORTE

## Toutes nos félicitations aux jeunes mariés



Christine POLLIER épouse VINCENT le 13 août  
Françoise BARBIER épouse DITTA le 14 août  
Andrée BAUD épouse ROCHET le 2 octobre

**Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des personnes qui nous ont quittés.**



---

## La recette

---



### Velouté de courge butternut aux châtaignes

Une soupe gourmande et onctueuse pour 4 personnes



200 g de [courge](#) type butternut  
400 g de [châtaignes](#) cuites  
100 g de céleri-rave  
1 [échalote](#)  
4 cuillères à soupe d'huile de [noisette](#)  
1 l de bouillon de légumes  
1 ou 2 branches de [persil](#) ou de [cerfeuil](#)

Pelez et ciselez finement l'échalote. Épluchez le céleri-rave et la courge, puis détaillez-les en petits cubes. Dans une cocotte à fond épais, faites chauffer l'huile de noisette. Ajoutez l'échalote et faites-la dorer 3 ou 4 mn. Ajoutez les morceaux de courge et de céleri-rave et les châtaignes. Enrobez-les bien de matière grasse. Versez le bouillon de légumes, rectifiez l'assaisonnement, couvrez et laissez cuire 15 mn. Mixez en ajoutant le liquide de cuisson au fur et à mesure selon la consistance désirée (réservez quelques morceaux de légumes pour la déco). Parsemez de persil ou de cerfeuil et arrosez d'huile de noisette avant de servir.

Bon appétit.





## Petites annonces



**Florence et Romain FOULON**  
 2 Route des Bauges  
 74540 Viuz-la-Chiésaz  
 Tel : 04 50 77 51 43  
 sarl.foulons.bakery@gmail.com



**Ar'Home & Sens**  
 Epilation  
 Soins du visage  
 Soins du corps  
 Manucurie  
 Vernis semi-permanent  
 Maquillage  
 Teinture et décoloration

**Lisette**  
 Esthéticienne diplômée  
 1430 route d'Annecy  
 74540 Viuz-la-Chiésaz  
 arhome-sens@hotmail.fr  
 www.arhome-sens.com  
**04 50 02 95 14**

**ROSSET Nathalie**  
 Naturopathe  
 Fleurs de Bach  
 Praticienne Bye Bye Allergie



1195 Route de chez Mermet  
 74540 VIUZ LA CHIESAZ  
 equilibre.sante@yahoo.com  
 07 61 33 10 20  
 Sur rendez vous



**Studio 30**  
 Conseil - Spa du cheveu - Coloriste  
 Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne  
 sur **planity.com**



**Savoie Toitures Solutions**

RÉNOVATION  
 TRAITEMENT  
 PROTECTION

 NETTOYAGE  
 ENTRETIEN  
 ÉTANCHÉITÉ

  
 Savoie Toitures Solutions

 Jean-Jacques BETEMPS  
 Tél. 06 16 33 39 41  
 contact@savoietoituresolutions.com

**www.savoietoituresolutions.com**

<b>Pompier</b> - Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse .....	<b>18</b>
<b>SAMU</b> - Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences.....	<b>15</b>
<b>Police secours</b> ou <b>gendarmerie</b> .....	<b>17</b>
<b>Allo enfance maltraitée</b> .....	<b>119</b>
<b>Enfants Disparus</b> .....	<b>116</b>
<b>Violence conjugale</b> - du lundi au samedi de 8 h à 22 h, de 10h à 20h les dimanches et jours fériés .....	<b>3919</b>
<b>Samu Social - Secours aux sans abris</b> .....	<b>115</b>
<b>Centre anti-poison</b> .....	<b>01.40.05.48.48</b>
<b>Gendarmerie d'Alby sur Chéran</b> (permanence jour et nuit) .....	<b>04.50.68.10.02</b>

**N° de téléphone des écoles**  
 Maternelle : 04 50 77 65 24  
 Élémentaire : 04 50 77 54 28